

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.26 Du 16 juin 2025																																						
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.																																							
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud LCSC	Objet : Compte de gestion 2024 du comptable public (Budget Principal)																																							
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,																																							
En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 5 Votants : 31	Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D. 2342-2 à D. 2343-5 et L.2121.29,																																							
Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le compte de gestion 2024 présenté par Madame Nathalie MANIETTE comptable public du service de gestion comptable de Versailles, dont un extrait est joint à la présente délibération,																																							
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu le projet de compte administratif 2024, présenté à l'issu de ce rapport,																																							
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Vu l'avis favorable de la Commission des finances – affaires générales – vie économique – commerce du 27 mai 2025,																																							
	Considérant que les résultats de clôture figurant dans le compte de gestion 2024 sont similaires à ceux du compte administratif 2024,																																							
	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ																																							
	A l'unanimité des membres présents et représentés,																																							
	Arrête les résultats et totaux des différentes sections budgétaires comme indiqués sur le tableau ci-dessous :																																							
	<table><tr><th rowspan="2">SECTION BUDGETAIRE</th><th colspan="2">RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</th><th rowspan="2">AFFECTATION DU RESULTAT</th><th colspan="2">RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</th><th colspan="2">RESULTAT BRUT A LA CLOTURE</th></tr><tr><th>Déficit</th><th>Excédent</th><th>Déficit</th><th>Excédent</th><th>Déficit</th><th>Excédent</th></tr><tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>5 707 702,63 €</td><td></td><td></td><td></td><td>7 307 982,60 €</td><td></td><td>1 600 279,97 €</td></tr><tr><td>FONCTIONNEMENT</td><td></td><td>7 523 413,00 €</td><td>5 159 224,57 €</td><td></td><td>2 315 558,87 €</td><td></td><td>4 679 747,30 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>6 280 027,27 €</td><td></td></tr></table>		SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	INVESTISSEMENT	5 707 702,63 €				7 307 982,60 €		1 600 279,97 €	FONCTIONNEMENT		7 523 413,00 €	5 159 224,57 €		2 315 558,87 €		4 679 747,30 €							6 280 027,27 €	
SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT			AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE																																	
	Déficit	Excédent	Déficit		Excédent	Déficit	Excédent																																	
INVESTISSEMENT	5 707 702,63 €				7 307 982,60 €		1 600 279,97 €																																	
FONCTIONNEMENT		7 523 413,00 €	5 159 224,57 €		2 315 558,87 €		4 679 747,30 €																																	
						6 280 027,27 €																																		
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Prend acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme précisé dans le tableau annexé 1.																																							
	Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2024 par le comptable public n'appelle ni observation, ni réserve.																																							
	Précise que les résultats des comptes de gestion et administratif sont concordants.																																							
	MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 8170 Le Maire, Olivier DELAPORTE																																							
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE	Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux. Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20250616-2025-26-DE Date de réception préfecture : 19/06/2025																																							

Absents ayant donné
pouvoir :
Françoise ALBOUY
pouvoir à Sylvie
d'ESTEVE
Nathalie PEYRON
pouvoir à Valérie
LABORDE
Carmen OJEDA-
COLLET pouvoir à
Jean-François
BARATON
Stéphane MICHEL
pouvoir à Jean-François
THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE
pouvoir à Olivier
BLANCHARD

Absents :
Geneviève SALSAT
Andrée BLOCH